



HAL
open science

Les spécificités du traitement de l'information par les radios associatives non commerciales : le cas de Radio Pays de l'Hérault

Hélène Lancial

► **To cite this version:**

Hélène Lancial. Les spécificités du traitement de l'information par les radios associatives non commerciales : le cas de Radio Pays de l'Hérault. Sciences de l'information et de la communication. 2012. dumas-00764166

HAL Id: dumas-00764166

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00764166>

Submitted on 12 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université Stendhal Grenoble 3
UFR LLASIC
Département Journalisme**



Les spécificités du traitement de l'information par les radios associatives non commerciales : le cas de Radio Pays d'Hérault



**Mémoire de Master professionnel Journalisme présenté par
Hélène Lancial**

Sous la direction de Mme Françoise Papa

Année universitaire 2011-2012

Lancial Hélène

Mémoire de Master professionnel Journalisme

**Les spécificités du traitement de l'information par les
radios associatives non commerciales : le cas de Radio
Pays d'Hérault**

Sous la direction de Mme Françoise Papa

Année universitaire 2011-2012

**Université Stendhal Grenoble 3
UFR LLASIC
Département Journalisme**

Remerciements :

Je tiens à remercier Françoise Papa, ma tutrice, pour ses conseils au cours de la réalisation de ce mémoire mais aussi toutes les personnes qui ont permis sa réalisation. Merci à toute l'équipe de Radio Pays d'Hérault pour son soutien et plus particulièrement à Adrien Delgrange pour le temps qu'il m'a accordé. Merci à Pierre-Jean Pluvy pour ses réponses à mes quelques questions. Merci à Dominique Vasseur pour son aiguillage bibliographique et à toutes les radios associatives que j'ai pu rencontrer lors du Congrès de la Confédération Nationale des Radios Associatives en novembre 2011. Enfin merci à tous ceux qui ont été autour de moi lors de la réalisation de ce travail, merci plus particulièrement à Laure.

Sommaire

Introduction	p5
I) Le contexte de création et d'évolution de la radio associative a-t-il un impact sur la place et le traitement de l'information par celle-ci ?	p7
I-1. L'Histoire indissociable, la volonté de fournir une autre information	p7
a) La naissance d'un mouvement de contestation contre le monopole	
b) La libération des ondes ou l'appropriation des moyens de produire une autre information	
I-2. Une situation économique fragile qui a influencé la façon de traiter l'info	p10
a) Quel statut pour quelle information ?	
b) Une évolution des financements des radios associatives non commerciales	
I-3. Organisation interne, regroupements et fédérations : mieux s'organiser pour mieux informer	p12
a) Les Fédérations de radios associatives, pour la défense d'une autre information	
c) L'organisation interne de la radio	
II) Radio Pays d'Hérault et France Bleu Hérault, radios locales généralistes de proximité : quelles différences dans le traitement de l'information sur un même territoire ?	p14
II-1. Un statut et des moyens différents : quel impact sur la place et le traitement de l'info ?	p14
a) La composition de la rédaction a-t-elle une influence sur la façon de traiter l'information ?	
b) Place et légitimité du média sur le territoire	
II-2. La grille des programmes : quelle place donnée à l'info ?	p18
a) Comparaison de la grille des programmes des deux radios	
b) Quelle diversité des formats ?	
c) Les deux radios de proximité ont-elles la même temporalité ?	

II-3. Les sujets traités dans les journaux à un instant T	p22
a) Des journaux à la forme différente	
b) Faits divers et information sportive : des choix éditoriaux opposés	
c) Des radios qui remplissent toutes les deux, à leur façon, leur rôle de radio de proximité.	
III) La différence ou non du traitement de l'information est-t-elle due à plus ou moins d'indépendance politique, économique, éditoriale, autocensure ?	p27
III-1. La problématique liée aux rapports avec les pouvoirs politiques locaux : est-elle la même dans les radios associatives que dans les autres médias locaux ?	p27
a) les relations entre journalistes et élus locaux	
b) La frontière parfois floue entre information et communication	
III-2. La réalité des pressions d'ordre économique sur le traitement des informations dans les Radios associatives non commerciales	p29
a) Un budget très serré qui a des conséquences sur les conditions de travail	
b) Les subventions, déjà une atteinte à l'indépendance des radios associatives ?	
III-3. L'auto censure et la pression de la hiérarchie est-elle différente au sein des Radios associatives non commerciales ?	p33
Conclusion	p34
Bibliographie	p35
Annexes	p36

Introduction

Comme plus de 80 % des français, j'allume la radio au moins une fois par jour¹. France Inter, RTL, France Bleu ou France Culture, mon curseur bouge en fonction des périodes et du type d'information que je recherche. Mais tout au plus j'avais exploré, il y a encore moins d'un an, un centième du paysage radiophonique français, puisque celui-ci est aujourd'hui l'un des plus diversifié au monde². Avec près de 900 opérateurs privés qui émettent sur la bande FM, les français écoutent en moyenne la radio pendant deux heures et cinquante cinq minutes par jour³. Mais il semblerait que leur écoute se concentre sur quelques radios tout au plus⁴, celles qui appartiennent aux plus grands groupes comme Radio France, RTL ou encore NRJ.

Pourtant, 20 % des radios françaises sont des radios dites associatives, dont certaines ont renoncé depuis la libéralisation des ondes en 1981, à recourir à la publicité pour se financer : les radios associatives sont actuellement près de 600 en France.

Ces dernières sont l'héritage direct des radios pirates et contribuent à la diversification de l'offre radiophonique sur les ondes. Elles peuvent être confessionnelles ou laïque. Elles sont le plus souvent des radios locales qui remplissent une fonction de « communication locale de proximité ».

Au sein de ces radios associatives, dites de catégorie A, un travail journalistique est réalisé avec la volonté, depuis leur création, de proposer une information différente de celle délivrée par les médias dits « dominants ». Je me suis interrogée sur cette réalité lors d'un stage que j'ai réalisé à Radio Pays d'Hérault, une radio associative non commerciale locale, au mois du juin 2011. Il s'agissait de mon deuxième stage en radio et j'ai pu y observer une autre façon de travailler, une autre organisation et un autre rapport à l'information.

Le caractère associatif local est-il déterminant dans la définition de la place et du traitement de l'information ? Voilà la question à laquelle je vais tenter de répondre ici.

Plusieurs axes de réflexions s'ouvrent face à cette question. On pourrait tout d'abord croire que de part leur statut, les radios associatives non commerciales ont forcément un traitement spécifique de l'information. Face à cette idée, on pourrait avancer celle selon laquelle une radio associative n'est autre qu'un média local supplémentaire et que par conséquent les techniques et choix de traitement de l'information ne sont en rien différents de ceux des autres médias locaux. Enfin, ma troisième et dernière hypothèse est que le traitement de l'information dans une radio associative résulte de choix qui s'inscrivent dans l'esprit propre à ce type de radio.

Mon deuxième niveau de réflexion s'est concentré sur la question de l'indépendance journalistique au sein des radios associatives. Les radios associatives, qui se disent « libres »

¹ <http://francfr.fr/les-tendances-de-l-ecoute-de-la.html>

² <http://www.csa.fr/Radio/Les-stations-de-radio/Les-radios-FM>

³ Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Les chiffres clés de l'audiovisuel du 2^{ème} semestre 2011

⁴ Groupe Radio France : 22% des parts d'audience, Groupe RTL : 19,6%, Groupe NRJ : 14,8%. Ibid.

et « indépendantes », pratiquent-elles un journalisme engagé que certains peuvent parfois confondre avec une certaine forme de militantisme ? Ou alors au contraire, est ce que le fait de vivre essentiellement grâce aux subventions de l'Etat ne constitue pas une limite à l'indépendance journalistique de ces radios ? Finalement, une vision intermédiaire est également à explorer : ces radios ne sont peut-être pas soumises à plus ou moins de pression que les autres et recherchent l'objectivité journalistique comme ailleurs.

Afin de construire une réflexion, j'ai dû réaliser des choix en matière de méthodologie et notamment celui de limiter mon étude à une seule radio associative, en l'occurrence celle dans laquelle j'ai réalisé mon stage : Radio Pays d'Hérault. Un élément comparatif s'est alors imposé. Malgré les limites de ce genre de comparaison dont je suis consciente j'ai choisi de comparer les programmes d'information de RPH et de France Bleu Hérault.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur l'histoire des radios associatives non commerciales de catégorie A. Le contexte de leur création et de leur évolution a-t-il, encore aujourd'hui, un impact sur la place et le traitement de l'information par celles-ci ? Puis, on se livrera à une analyse comparative entre Radio Pays d'Hérault et France Bleu Hérault, deux radios locales de proximité qui travaillent sur un territoire commun. On tentera de mettre en exergue les différences existantes ou non de leur traitement de l'information. Enfin, nous en viendrons à la question de l'indépendance par rapport au pouvoir politique, économique et à l'autocensure. Est-elle différente au sein des radios associatives ? Si oui, est-elle l'une des causes du traitement particulier ou non de l'information au sein de ces structures ?

I- Le contexte de création et d'évolution des radios associatives a-t-il un impact sur la place et le traitement de l'information par celles-ci ?

I-1. L'Histoire indissociable, la volonté de fournir une autre information

a) La naissance d'un mouvement de contestation contre le monopole

« Attention la radio ment ! »¹. Avec la dénonciation du modèle de société dans son ensemble, commence en Mai 68 l'aventure des radios libres encore appelées radios pirates. Pirates parce qu'illégales. En effet, émettre sur la bande FM constituait à cette époque un délit passible d'un mois à un an d'emprisonnement et de 10 000 à 100 000 francs d'amende². Mais rien à faire dans les années 70 de plus en plus de radios libres vont faire leur apparition sur les ondes et pour cause « L'information « à la base » est au cœur des conflits sociaux qui, de Lip au Larzac, animent la société française en ce début des années 70 » explique-t-on dans la profession de foi de la revue *Interférences*³ lors de sa création en 1974. Thierry Lefebvre parle d' « un étonnant mouvement de désobéissance civile » de la part des « radiolibristes ». Pierre Yves Bulteau préfère lui parler d'une « histoire libre, pleine d'insouciance et d'optimisme »⁴. L'apparition des radios libres est le moyen de pointer du doigt le manque de diversité et l'offre limitée des programmes radio dans le pays. L'ORTF (Office de Radiodiffusion Télévision Française) impose en effet un monopole d'Etat qui est en place depuis la nationalisation des radios et des chaînes de télévision en 1945.

Le but est clair, Il s'agit bien de produire une autre information, on parle même d'une « contre-information » qui proposerait une alternative aux radios d'Etat qui, d'après les termes de Brice Lalonde, le fondateur de Radio Verte, finissent par « ne plus parler à personne à force de vouloir parler à tout le monde »⁵. Commence alors une lutte acharnée pour faire entendre sur les ondes les premières émissions des radios libres. La première fut Radio Campus Lille qui, en 1969, a cessé d'émettre au bout de quelques mois. Six ans plus tard Radio Active émet seulement pendant une dizaine de minutes. La prochaine sera Radio Verte qui fait son apparition en 1977 sur les ondes de la FM avec une première émission le 13 mai de cette même année. On retrouve là encore l'objectif de s'approprier le moyen de communication que constitue la radio et celui de produire une information diversifiée. On

¹ J-P Benhaïm, FL Bonvoisin, R Dubois, *Les radios locales privées*, p12

² Thierry Lefebvre, *La Bataille des radios libres*, Introduction

³ Pierre Yves Bulteau *La Radio ? Mais c'est le diable !*, La Découverte, *Mouvements*

⁴ Ibid.

⁵ Le Monde 22 et 23 janvier 1978

citera l'intervention de Jean-Marie Benoist, qui a participé à l'aventure de Radio Verte, lors des premières heures de la radio : « [...] s'il y'a une nécessité, c'est bien celle de la pluralité de l'information et de la lutte contre un monopole incroyable [...] ». La deuxième émission de Radio Verte sera brouillée par TDF le 16 Mai 1977. 1978 est l'année où le nombre de radios libres en France se multiplie et avec lui la répression de ces dernières. Pour enrayer la multiplication des « radiolibristes », le gouvernement décide d'étendre le service public et renforce les sanctions pour ceux qui ne respectent pas le monopole. D'autre part, le décret du 20 mars 1978 instaure des dérogations strictes au monopole évitant à tout prix une ouverture du débat autour de la liberté d'expression. Amendes, emprisonnement, confiscation du matériel, Radio 93, Radio Roquette et Génération 2000 sont les premières à en faire les frais. On assiste même à l'arrestation en direct des animateurs de Radio Libre 59 cette même année. C'est donc bien dans un contexte de contestation qu'apparaissent les radios libres en France comme ailleurs, contestation du monopole de l'Etat sur les moyens d'information mais aussi de l'information elle-même, telle qu'elle est délivrée à la fin des années 70 et ce depuis le lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Tous ces éléments sont indissociables de la volonté, encore présente aujourd'hui, de proposer une information alternative à celle proposée par les médias dits « dominants ». En ce qui concerne l'exemple qui nous intéresse, Radio Pays d'Hérault, sa création ne s'inscrit pas dans ce contexte de contestation naissante mais elle bénéficiera de la libéralisation des ondes de 1981 qui résulte directement de la montée du mouvement des radios libres.

b) La libération des ondes ou l'appropriation des moyens de produire une autre information

En effet, le 10 mai 1981 et l'élection de François Mitterrand sonnent le début d'un processus qui aboutira à la libéralisation totale des ondes. Georges Filloud, alors chargé de l'audiovisuel au sein du Parti Socialiste, annonce dès le 14 mai un projet de loi qui sera présenté devant l'Assemblée Nationale en Juillet de la même année. Le brouillage des radios libres cesse dès l'automne et autorise la création de radios qui adoptent le statut d'association loi 1901 ou de SCOP (Société coopérative de Production). Le nombre de radios libres double alors en un an passant de cent soixante-dix huit à trois cent cinquante six¹.

Mais ce ne fut là que le début du processus de la libéralisation des ondes puisque la loi du 9 novembre 1981 précise : « la collecte des ressources publicitaires et la diffusion de messages publicitaires sont interdites² ». La question du financement des radios libres fait en effet débat. Une question qui créera des tensions et des scissions au sein des organisations de radios associatives comme nous le verrons plus loin.

¹ J-P Benhaïm, FL Bonvoisin, R Dubois *Les radios locales privées*, p 26

² Thierry Lefebvre, *La Bataille des radios libres*, Conclusion

La fin définitive du monopole d'Etat sera signée avec la loi du 9 juillet 1982. Elle prévoit également la création d'une Haute Autorité de la communication et l'audiovisuel qui est « garante de la nouvelle liberté, mission tutélaire et arbitrale »¹ et d'un fonds de péréquation qui a pour but de ponctionner les recettes publicitaires de l'audiovisuel public et privé.

Mais la libéralisation des ondes ne s'arrête pas là : « Si la publicité est actuellement interdite sur les radios locales, il arrivera un jour où elle sera autorisée », déclare Georges Filloud avant de voter la loi de 1982². L'introduction de la publicité se profile à petits pas, c'est le 1^{er} août 1984 que la loi l'autorise. Désormais donc, le fait de faire de la publicité n'est plus puni par la loi. Les 900 radios ont la possibilité de choisir quel statut elles souhaitent adopter, association ou société. Le dilemme est désormais de taille comme l'explique Daniel Populus, alors président de la FNRTL³ : « Les radios ne peuvent pas vivre sans la publicité, mais ne veulent pas vivre pour elle. Le combat pour la légalité est achevé. A présent, les radios libres vont se battre contre le pouvoir public pour obtenir les moyens financiers à leur subsistance »⁴. Les radios locales ne sont pas d'accord entre elles, la multiplication des fédérations de défense des radios locales en résulte. Pour certains avoir recours à la publicité paraît incontournable, pour les autres il s'agirait de vendre son âme au diable qui réduirait à néant l'indépendance qu'elles ont conquises grâce à l'obtention de la libéralisation des ondes.

Radio Pays d'Hérault est la réunion de deux associations qui apparaissent chacune de leur côté en 1984, l'une d'elle se trouve à Montagnac, l'autre à Saint André de Sangonis, à quelques kilomètres de là. Dans les deux cas, les motivations qui ont amenées à la création d'une radio sont les mêmes. Gérard Delfau, alors maire de Saint André de Sangonis, a développé une radio pour « le développement local et pour la culture, mais aussi pour la communication », c'était la naissance de Radio Pays d'Hérault. Il explique son objectif en créant cet outil : « Il fallait que les habitants puissent s'exprimer eux-mêmes. Quand je lisais les journaux je me disais qu'on ne parlait jamais que de la métropole régionale (en l'occurrence Montpellier), il fallait qu'il y ait un média nouveau »⁵.

André Gallant, maire de Montagnac à l'époque explique que cette nouvelle action culturelle était le moyen de « parler des questions, des problèmes qui parlaient des habitants de cette mini-région du Montagnacois. C'était un moyen de défendre la démocratie et la citoyenneté. La démocratie passe essentiellement par l'information, l'information complète qui permettait d'échanger. Il fallait permettre aux gens de s'exprimer et d'aborder les questions de fond, y compris à la radio et leur permettre d'évoluer. »

On comprend ici que comme dans les autres radios, l'objectif est de produire une autre information, plus adaptée aux attentes des habitants d'un territoire et même une information qui serait produite par eux.

¹ J-P Benhaïm, FL Bonvoisin, R Dubois *Les radios locales privées*, p 29

² Ibid. p 37

³ Fédération nationale des radios et télévisions locales indépendantes

⁴ La gazette parlée des nouveaux médias, n°13, juin 1982

⁵ Propos extraits d'une émission sur les 25 ans d'RPH, datant du 9 septembre 2011

I-2. Une situation économique qui a influencé la façon de traiter l'information

a) Quel statut pour quelle information ?

Après s'être battues pour avoir le droit d'exister, les radios associatives ont dû lutter pour pouvoir vivre et se financer. Pour ce faire, choisir son statut est devenu une nécessité. Plusieurs tendances se dessinent alors au sein des différentes fédérations qui regroupent les radios locales privées.

La première possibilité pour elles est d'adopter le statut d'association. L'absence de publicité sur leurs ondes est alors la règle et elles sont financées par le FSER, le Fonds de Soutien à l'Ecoute Radiophonique qui s'élève à soixante dix millions de francs à cette époque. Les autres choisissent d'introduire la publicité et participeront à la constitution du fonds de soutien. Elles deviennent alors soit des associations financées par des messages publicitaires, soit des sociétés commerciales. La publicité commence alors à s'organiser avec une régie publicitaire principale « Indépendance FM ».

Radio Pays d'Hérault choisit pour sa part de profiter des 20 % de ressources publicitaires autorisés par la loi dans un premier temps. Lorsqu'Isabelle Bourdais devient directrice de la radio, RPH renoncera définitivement à la publicité. Pour celles qui choisissent cette option, le manque de moyens financiers pose plusieurs problèmes pour leur développement. Tout d'abord le manque de matériel se fait sentir ou en cas de présence, il est souvent de mauvaise qualité ou d'occasion. Encore aujourd'hui à Radio Pays d'Hérault, Adrien Delgrange parle du manque de matériel pour envoyer, par exemple, des bénévoles faire des reportages : « Certains sont équipés mais pour les autres, on n'a que deux Marans pour toute la radio donc on ne peut pas leur fournir le matériel nécessaire. »

Ce premier facteur constitue une première barrière en matière d'information. Dès lors, les radios locales ne sont pas dans la mesure de traiter l'information nationale ou internationale de façon autonome. Elles n'ont pas les moyens de payer des journalistes qui travailleraient exclusivement en ce sens. Pour certaines d'entre elles qui peuvent se le permettre, elles ont alors recours dès les premières années de leur existence à des agences de presse¹. On peut dès lors se poser la question du pari remporté ou non de proposer une information différente.

Apparaissent même des prestataires de services qui offrent aux radios locales privées des émissions d'information fabriquées de toutes pièces et parmi lesquelles les radios peuvent piocher. On peut noter ici une atteinte à la diversité et à la volonté de produire une information différente puisque ce genre de fonctionnement contribue largement à l'uniformisation de celle-ci, ce qui est aux antipodes de ce qui étaient recherché à la base par

¹ J-P Benhaïm, FL Bonvoisin, R Dubois, *Les radios locales privées*, p85

les radios libres devenues radios privées ou associatives. On peut sur ce point citer Georges Filloud pour qui « [...] il faut s'opposer à la création d'agences d'information livrant aux radios locales des programmes clé en main »¹. Dès lors, les bulletins d'informations préfabriqués seront interdits grâce à une modification de la loi du 1^{er} août 1982. Ils feront partie des 80% des programmes propres que les radios doivent diffuser².

A travers tous ces éléments, on remarque que le manque de moyens financiers dans les premières années des radios associatives, les a amenées à renoncer à leur objectif premier, du moins en matière d'information nationale et internationale, qui était d'amener de la diversité sur les ondes de la FM.

Cependant, le fer de lance des radios associatives ne se situe pas dans ce type d'information mais plutôt dans l'information locale. C'est à ce niveau là qu'elles ont pu et qu'elles peuvent toujours faire la différence. Mais là encore, malgré la volonté de travailler autrement autour de l'information, le manque de moyens constitue un frein.

En matière de personnel tout d'abord. Rare sont les radios associatives non commerciales qui ont pu employer et former plus d'un ou deux journalistes. La majorité des radios associatives non commerciales fonctionnent grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles, clé de voûte de ces structures. De ce fait des équipes rédactionnelles réduites auxquelles s'ajoute un professionnalisme parfois limité impliquent forcément des difficultés pour la couverture médiatique de l'information même locale. Isabelle Bourdais, aujourd'hui directrice de Radio Pays d'Hérault se souvient de la période où elle devait à la fois se charger des programmes d'information et de la direction de la radio : « le résultat c'est que je faisais tout à moitié et donc je faisais tout mal », confie-t-elle.

Des difficultés financières qui se traduisent également dans des lacunes en matière de matériel. Gérard Delfau, le créateur de Radio Pays d'Hérault se souvient des conditions dans lesquelles a émise la radio dans ses premières années : « on émettait depuis un studio, enfin studio c'est un bien grand mot, c'est le directeur de l'école qui nous accueillait dans son appartement, ensuite on a vaguement aménagé un grenier ». Finalement, les municipalités ont fini par prêter gracieusement un local à la radio.

b) Une évolution des financements des radios associatives non commerciales

Les financements des radios associatives n'ont cessé d'évoluer et ont été sans cesse remis en question, menaçant parfois de disparaître. Le Fonds de Soutien à l'Ecoute radiophonique a changé de forme à plusieurs reprises depuis 1982. En effet, depuis le 28 février 2007, les

¹ Le Matin, 4 juin 1984

² Décret n°84-1061 du 1^{er} décembre 1984 fixant le cahier des charges applicable aux titulaires d'une autorisation en matière de services locaux de radiodiffusion sonore par voie hertzienne

règles d'attribution de ces aides sont fixées par le décret n° 2006-1067 du 25 août 2006 qui a réformé le fonctionnement du FSER. Les crédits FSER sont retracés au sein de la mission Médias, livre et industries culturelles du ministère de la culture et de la communication¹.

Depuis le 1^{er} août 2000, la loi Trottmann a redéfini la mission des radios associatives qui deviennent « des radios de communication sociale de proximité ». Sur le site du ministère de la culture et de la communication, cette mission est définie de la façon suivante : « La mission de communication sociale de proximité est entendue comme le fait de favoriser les échanges entre les groupes sociaux et culturels, l'expression des différents courants socioculturels, le soutien au développement local, la protection de l'environnement ou la lutte contre l'exclusion². »

Les radios associatives locales sont aussi le plus souvent en partenariat avec les collectivités locales du territoire sur lequel elles œuvrent, ce qui peut aussi en quelque sorte avoir une influence sur leur traitement de l'information locale. Radio Pays d'Hérault a par exemple reçu des subventions de la part des municipalités dans lesquelles elle est implantée. La Commune de Montagnac a délivré des fonds pour le fonctionnement de ce qui était encore Radio Montagnac dans les années 80 et 90. Elle a également reçu une subvention de la mairie de Pézenas, ville voisine. Mais ces « aides au fonctionnement », n'ont, d'après les fondateurs de la radio, jamais influencées le contenu et la ligne éditoriale de la radio.

I-3. Organisation interne, regroupements et fédérations : mieux s'organiser pour mieux informer

a) Les Fédérations de radios associatives, pour la défense d'une autre information

Depuis leur naissance et encore aujourd'hui, les radios associatives ont vu la nécessité de se regrouper et de créer des structures afin de défendre leurs intérêts. La première d'entre elles, l'Association pour la libération des ondes (ALO) apparaît dès 1973, œuvre pour la défense juridique et politique des radios libres. Mais une première scission intervient lorsque le débat dévie sur la question des différents statuts et donc des différentes sources de financement.

L'ALO défend pour sa part l'introduction de la publicité car son absence favorise selon elle les radios confessionnelles et politiques. Apparaît ensuite en 1978 la FNRTL (Fédération Nationale des Radios et des Télévisions Indépendantes) qui défend une autre vision des choses : cette fédération est pour l'exonération de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et la création d'une taxe professionnelle pour les associations. Elle demande des aides pour la

¹ http://www.ddm.gouv.fr/article.php3?id_article=242

² http://www.ddm.gouv.fr/article.php3?id_article=242

création d'emplois, la création d'une ligne budgétaire de subventions spéciales aux radios locales par les conseils régionaux et généraux, l'augmentation de la taxe locale sur la pub pour l'affecter aux Radios Libres et enfin la création d'un fonds conjoncturel exceptionnel¹. Pour résumer, elle souhaite un renforcement des financements publics en direction des radios associatives. La troisième et dernière structure de défense des radios libres que l'on peut citer est le SIRTI, le syndicat Interprofessionnel des radios et des télévisions Indépendantes. Ce dernier dénonce le fait qu'aucune proposition de ressources ne soit faite pour les nouvelles stations privées locales. Elle défend également le regroupement des stations, dans le but d'être plus solide face aux difficultés auxquelles doivent faire face les radios libres de cette époque.

Depuis, le statut et les modes de fonctionnement des radios associatives se sont figés et les structures les représentant également. En 1991 apparaît la CNRA, la Confédération Nationale des Radios Associatives. Le souci d'unité des radios libres françaises est alors premier comme on l'apprend sur le site actuel de la structure : « Notre confédération s'est efforcée de regrouper, avec le soutien des fédérations régionales et nationales françaises, l'ensemble des radios associatives ; des radios de toutes sensibilité, obédiences, confessions ou courants, dès lors qu'elles ont pour but la communication sociale. La réalité plurielle du secteur des radios associatives n'a pas facilité la tâche de la CNRA pour assumer ses objectifs de « rassembleur »². La CNRA rassemble aujourd'hui près de 260 radios associatives, elles-mêmes structurées en fédérations régionales, qui ont, une importance dans la diffusion d'informations. En effet, plusieurs d'entre elles procèdent à une mutualisation de programme d'information qui permet de renforcer la diversité de celle-ci et de pallier aux manques de moyens. En Languedoc-Roussillon, la mise en place il y a quelques années maintenant du « Carnet de Région » en est la traduction directe, une émission diffusée sur les ondes de Radio Pays d'Hérault et sur laquelle on reviendra en détail plus loin.

Cependant, la CNRA n'est pas la seule structure représentative des radios libres françaises aujourd'hui. En effet, plus ancienne que la CNRA, la CNRL, Confédération Nationale des Radios Libres est directement issue de la Fédération Nationale des Radios Libres (FNRL), créée elle en 1978. Cette structure regroupe 250 radios associatives sur les quelque 600 qui existent en France³.

Pour ces deux organisations l'objectif reste la défense des radios associatives qui ont fait à plusieurs reprises et font toujours l'objet de menaces concernant essentiellement, non plus leur droit d'exister, mais leur droit de vivre et de survivre. La modification, à plusieurs reprises, de la nature du Fonds de soutien à l'écoute radiophonique en est un exemple. Aujourd'hui encore, la CNRA participe à l'élaboration des critères d'attribution du Fonds de Soutien, principale ressources financières pour nombre de radios associatives et qui permet le

¹ J-P Benhaïm, FL Bonvoisin, R Dubois, *Les radios locales privées*, p30

² Confédération nationale des radios associatives, présentation <http://www.cnra.fr/-Presentation->

³ Acrimed, la confédération nationale des radios libres <http://www.acrimed.org/article1157.html>

maintien de la diversité, et donc de la diversité de l'information délivrée sur les ondes de la FM.

b) L'organisation interne de la radio

Parallèlement à ces organisations nationales ou régionales, la structure interne de la radio associative a également un impact sur le traitement de l'information. Tout d'abord, de par la composition du personnel de la radio. Le principal reproche fait aux radios associatives dès les années 1980 en matière d'information est le manque de professionnalisme. En effet, la radio associative ne pourrait fonctionner sans l'implication de ses bénévoles. Les difficultés financières, comme on l'a vu précédemment constituait un frein à l'embauche de journalistes professionnels. Mais au-delà de cet aspect, Robert Prot décrit la réalité du terrain pour les « journalistes » des radios associatives. Il explique que « Les stations qui font le choix d'investir dans une activité journalistique se heurtent à la réticence des journalistes professionnels »¹. Le contexte économique difficile et la crainte du chômage dans la presse a eu pour conséquence des réactions parfois hostiles envers les journalistes dépêchés par les radios locales privées. Il semblerait même qu'à cette époque, le monde journalistique conteste la « qualité de journaliste- au sens de la loi- de ces animateurs aux fonctions multiples »².

Sans aucun doute la multitude de tâches remplies par membres des radios libres est une de leurs caractéristiques. D'ailleurs, elle a été vivement dénoncée par le Syndicat National des Journalistes pendant une longue période. Finalement, la professionnalisation des radios locales se faisant petit à petit, le SNJ et les fédérations des radios locales reconnaissent le 20 janvier 1984 l'application de la Convention nationale collective du travail des journalistes³.

A Radio Pays d'Hérault, le fondateur, Gérard Delfau, se souvient lors d'une émission consacrée aux 25 ans de la radio des débuts en matière journalistique, lorsqu'à cette époque la principale émission d'information se tenait le samedi midi à 13 heures, une fois par semaine donc : « il n'y avait pas de journaliste dans notre équipe, il n'y avait que des bénévoles sans aucune expérience. Mais mon gendre, était à ce moment là stagiaire à France Inter, et donc chaque vendredi soir j'allais le chercher à la gare, c'était du bénévolat pur. Le samedi matin, il préparait avec quelques autres l'émission phare du samedi midi, il présentait l'émission et le dimanche soir je le ramenaient à la gare puisqu'il reprenait son boulot le lundi matin. »

L'organisation interne de la radio relevait sans aucun doute du « bricolage » comme l'explique Gérard Delfau : « Ensuite il faut mettre tout ça en musique et il y a des problèmes techniques, des problèmes matériels, des problèmes d'hommes. »

¹ Robert Prot, op cit, p 55

² Bernard Vuyenne, *les journalistes français*, Paris, CFPJ, 1985, p 241

³ JP Benhaim..., op cit, p 121

II) Radio Pays d'Hérault et France Bleu Hérault, radios locales généralistes de proximité : quelles différences dans le traitement de l'information sur un même territoire ?

Radio Pays d'Hérault et France Bleu Hérault sont toutes les deux des radios locales qui ont pour objectif de produire de l'information locale et de proximité. Leur territoire de couverture est quasiment le même. Celle d'RPH étant tout de même légèrement moins étendue dans la mesure où elle s'étale du bord du plateau du Larzac au bord de mer et de Béziers à la porte de Montpellier. Il faut tout de même avoir à l'esprit que RPH fait surtout de l'information hyper locale (concentrée sur le pays cœur d'Hérault) là où France Bleu Hérault couvre tout le département et qui on le verra traite essentiellement l'information qui concerne la métropole régionale Montpellier. France Bleu Hérault touche 75 000 auditeurs par jour, Radio Pays d'Hérault environ 8 000. Malgré ces différences, les deux radios se présentent comme étant des radios de proximité et elles travaillent en présence d'une même information à traiter sur un territoire donné, c'est pourquoi on a décidé de comparer leur façon de traiter l'information locale.

II-1 Un statut et des moyens différents : quel impact sur la place et le traitement de l'info ?

a) La composition de la rédaction a-t-elle une influence sur la façon de traiter l'information ?

Il paraît indispensable, dans un premier temps, de se pencher sur les moyens qui sont à disposition des deux radios pour travailler. Le personnel et le matériel essentiellement.

Radio Pays d'Hérault, comme on l'a vu précédemment a une « rédaction » qui se limite à un seul journaliste professionnel là où France Bleu Hérault travaille en permanence avec dix journalistes permanents. Sur un territoire aussi vaste, il paraît alors évident que la couverture de l'information ne peut être la même sur le plan quantitatif.

Par ailleurs, la relation entre les journalistes et les autres membres de la radio est aussi un élément clé pour comprendre la façon dont on traite l'information dans les deux structures. Jean Kouchner remarque que les rapports entre animateurs et journalistes dans les radios associatives sont moins cloisonnés qu'ailleurs : « Là où une frontière souvent assez nette est tracée entre ces métiers dans les grands médias, ils se rejoignent fréquemment sur les antennes des radios associatives. Animateurs et journalistes travaillent pour le même but : produire et développer de la proximité. Il n'y a pas d'un côté les saltimbanques chargés de faire rire, et de

l'autre les gardiens du temple de l'information qui seraient les nobles du château. [...] Le succès de la radio de proximité est d'abord un succès d'équipe¹. » Il n'est pas question ici de retirer à France Bleu son travail d'équipe qui est incontestable mais les relations entre les animateurs et les journalistes de France Bleu Hérault sont moins développées ou du moins elles ne le sont pas de la même façon. La collaboration est inévitable notamment lors des matinales pendant lesquelles il y a une « totale complicité » d'après Pierre-Jean Pluvy, rédacteur en chef de France Bleu Hérault. « Pendant le 6-9 il y a des relances dans les journaux qui sont faites par les animateurs. Et puis pendant la ligne ouverte de 8h15 à 8h35², le journaliste et l'animateur coaniment ensemble » confie-t-il. Cependant, leurs travaux respectifs ne se croisent jamais. On imagine difficilement un animateur de France Bleu intervenir dans la conférence de rédaction pour proposer un sujet ou donner un avis sur la façon de traiter une information. Au sein des radios associatives, cette situation est quasiment quotidienne, « on ne peut pas être seul en permanence, j'ai besoin d'échanger les idées, de les confronter. » confie Adrien Delgrange journaliste à Radio Pays d'Hérault. Le manque de personnel dans les radios associatives amène les deux métiers à se recouvrir à certains moments, comme l'explique le journaliste, mais dans un sens le plus souvent « Quand un animateur ou un technicien est absent, il m'arrive de la remplacer. Par contre, quand moi je suis absent, personne ne fait les informations. » Cette situation implique notamment une discontinuité de l'information à Radio Pays d'Hérault. Cette dernière est entièrement absente lorsque le journaliste n'est pas là, une situation inimaginable dans une radio de service public comme France Bleu Hérault. Pour pallier à ce problème, un deuxième journaliste serait nécessaire à la radio. Mais là encore le manque de moyens financiers pose problème, les fonds ne sont pas suffisants pour embaucher journaliste avec un contrat « classique » de type CDD ou CDI. Radio Pays d'Hérault est cependant en train de recruter un « assistant de rédaction » en contrat aidé (CAE), qui avec quelque temps de formation pourrait participer à la récolte d'informations voire effectuer la présentation des journaux et des autres programmes d'information. Effectuer, en somme, le travail d'un journaliste. Cette situation pose, de fait, la question de la professionnalisation dans les radios associatives. Là où France Bleu recrute des journalistes en CDD, qui sortent le plus souvent des écoles de journalisme reconnues par la profession et qui sont opérationnels dès leur arrivée dans la structure (que ce soit en matière de reportages, montage et présentation), les radios associatives, comme RPH, recrutent du personnel qu'elles doivent former. Or, la formation permet de travailler en ayant les mêmes codes et ainsi éviter les incompréhensions qui peuvent résulter d'une méconnaissance des métiers.

Au delà de la question de la formation, il faut poser la question de la précarité, qui peut avoir une influence particulière sur le degré d'investissement des salariés par exemple dans une

¹ Jean Kouchner, *Les radios de proximité : Mode d'emploi*, chap XV, p175

² Créneau pendant lequel les auditeurs s'expriment sur une question donnée en direct à la radio.

entreprise. Aujourd'hui, Radio Pays emploie huit salariés dont six sont en CDI. « On a réussi à pérenniser les emplois » se félicite Isabelle Bourdais, directrice de RPH.

Une dernière donnée est à prendre en compte dans la question de l'équipe et du personnel de la radio associative et qui est une donnée absente dans les radios locales de service public, ce sont les bénévoles. Ces derniers constituent une pièce majeure de Radio Pays d'Hérault, ils sont en effet une quarantaine à participer à une émission ou à l'animer. Salariés et bénévoles sont amenés à travailler ensemble. « Les salariés sont au service des bénévoles » c'est en ces termes qu'Adrien Delgrange qualifie les relations entre salariés et bénévoles à RPH : « On les accueille, on discute avec eux, ça fait aussi partie de notre travail ». Cette relation, tissée avec les bénévoles, fait partie des tâches multiples qu'Adrien Delgrange effectue au-delà de son travail strict de journaliste. Un aspect qui peut parfois s'avérer délicat dans la mesure où salariés et bénévoles ont des statuts, des contraintes différentes en matière d'horaires ou tout simplement professionnelles¹. Les bénévoles des radios associatives participent parfois à la production de l'information, « mais avec parcimonie » explique le journaliste d'RHP. En effet, le professionnalisme est là le souci premier « Il est difficile d'organiser une rédaction avec des bénévoles... ». Le manque de professionnalisme se fait parfois sentir : « souvent soit il manque le lancement, soit le son est saturé, c'est compliqué », confie-t-il. Mais il arrive tout de même que certains bénévoles participent à la production d'information « sur commande ». Enfin, au-delà de la production d'information, les bénévoles sont dans les radios associatives, une source d'information importante.

b) Place et légitimité du média sur le territoire

La dernière particularité à mettre en avant quant à la différence de moyens et d'organisation au sein des radios que l'on a décidé de comparer concerne la connaissance du terrain par le personnel de la radio, par les journalistes et les autres. Radio France fonctionne avec un certains nombres de journalistes en contrat à durée déterminée changent régulièrement de locale pendant plusieurs années. C'est là la façon dont fonctionne le « planning » de Radio France. Dans chaque locale de Radio France, on trouve alors des titulaires, présents depuis de nombreuses années sur le territoire, mais aussi des jeunes journalistes qui arrivent parfois pour quelques jours ou quelques semaines pour remplacer les titulaires partis en vacances ou en maladie, dans une région dont ils ne connaissent ni les enjeux politiques, économiques et sociaux, ni le territoire². Cette situation peut avoir un impact sur la façon de traiter l'information dans la mesure où, pour ne citer que cet exemple, en arrivant sur un territoire on ne saisit pas forcément quels sont les rapports de force entre les pouvoirs politiques locaux, on ne connaît pas non plus l'histoire de ces relations et la façon dont elles ont évolué.

¹ Jean Kouchner, *Les radios de proximité : Mode d'emploi*, chap XV, p176

² Ibid. p177

Dans les radios associatives, le personnel réduit est constitué de gens qui vivent sur le territoire concerné par les informations qu'ils véhiculent. « Lorsqu'ils citent des noms de lieux ou des noms propres, c'est sans les déformer ni les écorcher » explique Jean Kouchner. Adrien Delgrange, journaliste depuis maintenant une dizaine d'années sur le territoire il remarque « Dans les autres médias locaux les journalistes tournent beaucoup ». En général il ne croise pas tout le temps le même journaliste pour un média donné sur les reportages. Le journaliste de Radio Pays d'Hérault s'est créé son réseau de contact qui lui permet désormais d'aller chercher l'information à la source. « Je reçois des mails spontanés de personnes que je connais. Tout ce qui se dit en dehors du travail, j'ai des « informateurs », qui peuvent me donner des infos. » Malgré la petite taille de la radio, RPH est depuis 25 ans implantée sur le territoire et ne connaît donc pas de difficulté à traiter l'information qu'elle souhaite traitée : « Non, je n'ai jamais été discriminé. Mais je ne couvre pas les procès et d'autres grands événements sur lesquels les autres médias locaux sont. Moi j'ai la carte de presse, mais je la sors une fois par an à tout cassé. La radio a 50 ans donc elle est connue, moi je suis là depuis 10 ans aussi, donc on est quand même bien implanté. On ne m'a jamais refoulé, au contraire même. Ça m'est arrivé juste une fois pour l'interview de Grand Corps Malade...Mais c'est aussi parce que ça correspond aussi à l'actualité qu'on veut traiter. Les politiques locaux nous connaissent... ».

II-2. La grille des programmes : quelle place donnée à l'info ?

a) Comparaison de la grille des programmes des deux radios

Les programmes consacrés à l'information sur Radio Pays d'Hérault et sur France Bleu Hérault sont présents de façon différente dans la grille des programmes des deux radios. Le premier d'entre eux est le journal d'information. Ce dernier prend tout d'abord une forme différente sur les deux radios mais apparaît aussi à des fréquences différentes.

Radio Pays d'Hérault propose un journal d'information locale du lundi au vendredi. Il est présenté en direct, tous les matins sauf le lundi, à 8h10 et 9h10 puis il est rediffusé à 12h10. Adrien Delgrange le présente en direct le lundi midi. Aucun journal d'information sur les ondes de Radio Pays d'Hérault le week-end. La fréquence des journaux sur France Bleu Hérault est beaucoup plus élevée. Un toutes les heures pendant les matinales : 6 heures, 7 heures, 8 heures et 9 heures, avec des titres toutes les demies heures. Trois journaux d'information locale sont aussi réalisés pendant l'après-midi. Autant dire que la quantité d'information diffusée n'est pas la même. Une différence qui s'explique dans un premier temps par une différence de moyens humains comme on a pu le voir précédemment.

D'autres programmes d'information apparaissent sur la grille des programmes de RPH. Quotidiennement, RPH propose un programme intitulé « Info Plus ». Pendant cinq ou six minutes, un sujet d'actualité est développé sous forme d'interview. L'actualité sociale, politique, économique ou environnementale est alors développée dans ce programme diffusé tous les jours à 18H40. « Info Plus » permet de développer, une information qui vient en complément du journal d'information quotidien et qui développe d'ailleurs souvent un sujet abordé dans le journal.

Chaque semaine, un magazine d'information est diffusé sur les ondes de Radio Pays d'Hérault le vendredi à 13h20 et 19h15 rediffusé le lundi à 9h15. Un programme long puisque le « Mag'Infos » peut durer jusqu'à une vingtaine de minutes. Là encore, le « Mag'Infos » permet de rentrer un peu plus en profondeur dans un sujet d'actualité. Le format long permet aussi de varier la façon dont on traite le sujet. L'ambiance sonore y occupe parfois une place importante quand il s'agit d'un reportage. Il peut prendre la forme d'un entretien, d'une chronique ou comprendre un papier.

Une émission atypique est née sur les ondes d'RPH il y a quelques années, il s'agit du Carnet de Région. Un programme hebdomadaire là aussi, qui résulte de la mise en commun de reportages réalisées par plusieurs radios associatives de la région Languedoc-Roussillon. Le but étant de réaliser, depuis septembre 2008, un magazine d'actualité régionale. Les sujets traités sont choisis parmi ceux déjà produits dans les rédactions des radios associatives. Des sujets qui peuvent aller de une à cinq minutes. Ce programme est diffusé le vendredi à 13 heures et le samedi à 8h30.

Des émissions mensuelles sont aussi à répertorier. Le journaliste réalise des émissions longues comme Paroles politiques ou l'eau à la bouche. Il s'agit là d'émissions thématiques qui durent une heure. Paroles Politiques se présente sous forme d'un débat avec un homme politique du département de l'Hérault. L'eau à la Bouche est elle consacrée à des thématiques environnementales. Adrien Delgrange nous explique la naissance de ces émissions : « Elles ne sont pas une priorité dans mon travail, je les ai mises en place au fur et à mesure parce que ce sont des thématiques qui m'intéressent. Mais quand je passe la porte de la radio le matin, mon objectif premier c'est de traiter l'information du quotidien dans le journal, de partir en reportages... Ces émissions elles viennent en plus ».

Avec cette étude de la grille des programmes, on remarque une grande diversité des programmes consacrés à l'information sur radio pays d'Hérault. Leur nombre est supérieur à ce qu'on peut trouver sur France Bleu Hérault. En dehors des journaux, la radio de service public propose à ses auditeurs l'interview d'un invité politique tous les matins à 7h20 et 8h10 du lundi au vendredi. On revient sur l'actualité politique pendant 3 minutes et 5 minutes en direct des studios de France Bleu Hérault. Par ailleurs, une chronique sport est réalisée tous les matins à 6h40 et 7h40. Enfin une émission d'une demi-heure est consacrée au football le lundi soir de 18h30 à 19 heures.

Par ailleurs il est indispensable de noter qu'il existe une grande complémentarité entre les journaux et les programmes. Les émissions longues dans lesquelles on reçoit par exemple des invités peuvent se justifier par le fait que la personnalité en question ait été récemment au cœur de l'actualité. Les programmes complémentaires aux journaux permettent aussi de traiter un sujet sous un autre angle que celui abordé dans le journal et de fouiller un peu plus un sujet qu'on a traité en une ou deux minutes quelques jours auparavant.¹

b) Quelle diversité des formats ?

Il est aussi intéressant de noter la diversité des formats des programmes d'information présents dans la grille des programmes de Radio Pays d'Hérault. La radio associative brise incontestablement les formats habituels, ceux que l'on peut rencontrer sur les radios de service public mais aussi sur les radios privées. Dans tous les médias, et la radio n'y échappe pas, on assiste à une systématisation de la tendance aux formats de plus en plus courts. Dans les radios de service public et les radios privées, on part du constat que l'attention de l'auditeur est de plus en plus volatile dans la mesure où il écoute la radio dans sa voiture ou en faisant d'autres choses. Pour garder son attention, on choisit alors des formats de plus en plus courts. Pierre-Jean Pluvy, rédacteur en chef de France Bleu Hérault, tient également ce discours : « Vous savez l'attention de l'auditeur est très faible, on n'écoute pas la radio comme on regarde la télévision, on écoute en faisant autre chose ».

Les radios associatives s'inscrivent moins dans cette tendance. La diversité des formats y est encore conservée comme on peut le voir sur la grille des programmes. Du son court dans un journal à l'émission d'une heure en passant par le format magazine de plusieurs dizaine de minutes, la pluralité des formats est conservée. Lors de mon stage à Radio Pays d'Hérault, j'ai d'ailleurs été surprise lorsque je devais monter des sons : j'avais été habituée à nettoyer les sons au maximum dans une autre locale de Radio France, une seconde d'hésitation de l'interviewé devait être effacée pour qu'un maximum de choses puissent être dites en un minimum de temps. A Radio Pays d'Hérault, on m'a davantage demandé de laisser place au naturel de la personne interviewée sans se focaliser sur le timing et en laissant dire à la personne ce qu'elle a à dire.

En ce qui concerne France Bleu Hérault, Pierre-Jean Pluvy explique « tout est une question de rythme, il faut du rythme dans un journal ». Résultat les formats sont très calibrés : un enrobé ne doit pas dépasser une minute dix, un son quarante secondes et un papier cinquante. Même dans les émissions plus longues, comme celle de trente minutes consacrée au football, les éléments et les interventions sont contrôlés de la même manière. On note aussi la brièveté des interviews de l'invité politique tous les matins : trois minutes pour la première, cinq pour la deuxième ce qui permet de répondre à deux voire trois questions au maximum. A ce sujet on

¹ Jean Kouchner, *Les radios de proximité : mode d'emploi*, chap XIV, p 173

peut citer François Ruffin qui dénonce la tyrannie des formats. Il décrit une scène typique quand on travaille en radio ou entre élève et professeur dans les écoles de journalisme : « Ton sonore déconne, il fait une minute trente... Sur les travailleurs pauvres, tu vas très vite ennuyer... ». Une scène qui amène l'auteur à conclure : « Pour toucher le fond, de toute façon, le temps ou l'espace nous manque »¹.

Une situation décrite par Laure Meravilles, une journaliste de Radio Clapas, radio associative montpelliéraine : « Nous avons gardé le luxe de choisir nos formats. On les construit en cinq minutes, minimum, et on peut aller jusqu'à vingt, si un sujet le mérite. » Des durées bien éloignées des 50 secondes pour un son et des 1'30 minutes, maximum, pour un enrobé, dans les radios commerciales ou publiques. « On continue de faire ce dont on a envie et non ce que les gens souhaitent entendre, poursuit la journaliste. Qui reconnaît aussi ne pas souffrir de contraintes commerciales ni courir après les audiences Médiamétrie.²

c) Les deux radios de proximité ont-elles la même temporalité ?

La temporalité est aussi un élément à prendre en compte. Elle n'est pas forcément la même à Radio Pays d'Hérault dans la mesure où le type d'information qui est traité est différente sur certains points. A France Bleu Hérault les reportages réalisés sont diffusés à l'antenne dans la journée ou le lendemain au plus tard. Quand il s'agit d'une information très chaude, comme le verdict d'un procès par exemple, on peut même dans certains cas avoir un journaliste qui réalise un papier en direct du tribunal pour le journal de l'heure la plus proche. Ce peut être le cas aussi pour l'actualité sportive où il arrive que les matchs ou les événements soient couverts en direct.

A radio Pays d'Hérault, ce genre de situation est inenvisageable dans la mesure où l'actualité sportive n'est pas couverte. L'actualité judiciaire n'est pas non plus couverte en direct. Ces deux caractéristiques sont des choix éditoriaux mais aussi le résultat d'un manque de moyens humains. Il est impossible de déployer de tels moyens pour une radio associative dans laquelle travaille un seul journaliste.

Par ailleurs, il arrive régulièrement que les sujets traités dans les journaux de Radio Pays d'Hérault aient été réalisés plusieurs jours auparavant. France Bleu Hérault dispose aussi d'une banque de reportages qui peuvent être diffusés de façon plus atemporelle, il s'agit du « marbre ». Adrien Delgrange ne perçoit pour sa part pas de différence de temporalité entre les deux radios mis à part les cas des procès et de l'actualité sportive.

¹ François Ruffin, *Les petits soldats du journalisme*, p 82

² NDLR : le magazine de la presse et de la communication en Languedoc Roussillon 30 ans après où est passé l'esprit des radios libres ?

Enfin, la radio est apparu dès sa création comme étant le média de l'immédiateté, les scoops sont cependant rares sur les deux radios. Adrien Delgrange se souvient d'un cas où la radio avait abordé le sujet des gaz de schistes dans la région Languedoc Roussillon alors que les autres médias même nationaux n'en ont parlé qu'un ou deux mois plus tard. Une situation qui s'avère exceptionnelle puisque Adrien Delgrange reconnaît : « On ne cherche pas à sortir des scoops, ce n'est pas notre objectif ». A France Bleu Hérault, on reconnaît que le développement de l'information sur internet mais aussi sur les chaînes en continue enlève à la radio sa caractéristique qui consistait à donner l'information avant tout le monde et notamment avant la presse écrite. Cette dernière rythme d'ailleurs de plus en plus le traitement de l'information par les radios. « Dans la presse écrite on nous appelle les charognards » confie Adrien Delgrange. En effet, la tendance actuelle est largement de reprendre des sujets traités dans la presse locale et d'en faire un sujet radio plutôt que l'inverse.

II-3 Les sujets traités dans les journaux à un instant T

a) Des journaux à la forme différente

Afin d'étudier la manière dont est traitée l'information dans les deux radios, il est apparu indispensable de se pencher sur l'information diffusée sur les deux stations à un même moment. Pour ce faire, les journaux des matinales sont apparus comme un bon moyen pour avoir un panorama du type d'information mais aussi de la manière dont elle est traitée. Durant une semaine, on a mené une étude comparative qui a donné lieu à l'analyse suivante. D'importantes différences apparaissent entre les deux journaux quotidiens. La première qui semble la plus flagrante est que les journaux de Radio Pays d'Hérault sont globalement plus courts que ceux de la radio de service publique dans l'Hérault. On compte en moyenne six minutes d'informations sur la radio associative quand la seconde en propose au moins sept voire plus. De cette première remarque découle incontestablement le fait que d'avantages de sujets sont développés dans le journal de France Bleu Hérault. Une dizaine de sujets tandis que Radio Pays d'Hérault traite six ou sept informations en moyenne.

De la même façon le nombre d'éléments et la diversité de ceux-ci sont aussi des points de divergence. On peut noter que le journal de France Bleu contient en général cinq éléments que ce soit des sons, des papiers ou des enrobés. Radio Pays d'Hérault propose rarement des papiers explicatifs. La présence d'un seul journaliste est encore une fois l'élément explicatif à retenir ici. Les éléments sonores sont des sons secs. Parfois deux sons à la suite avec une relance du journaliste au milieu donne forme à ce qui pourrait se rapprocher de l'enrobé chez Radio France. On dénombre en général deux maximum trois éléments par journal.

La dernière remarque à faire quant à la forme des journaux des deux radios concerne la longueur des éléments sonores. On note une régularité incontestable des sons, papiers et enrobés chez France Bleu. Un son est compris entre quarante et cinquante secondes, le format est le même pour un papier. L'élément le plus long reste l'enrobé qui peut atteindre une minute dix maximum. On trouve dans ces formats une uniformité avec les éléments constituant tous les journaux du réseau France Bleu voire du réseau Radio France dans son ensemble.

Sur les ondes de Radio Pays d'Hérault, en plus d'être moins nombreux, les sons sont clairement plus longs et de taille plus diversifiée. Ils dépassent la minute en général mais les exemples où on trouve dans le journal un son avec relance qui atteint deux minutes voire deux minutes trente ne sont pas rares.

Tous ces éléments de comparaison concernant la forme des journaux sont essentiels pour se rendre compte des différences dans la façon de traiter l'information de part et d'autre. Là où la rigueur sur les formats et la diversité des éléments sont particulièrement présentes chez France Bleu Hérault, Radio Pays d'Hérault s'autorise des formats plus variables mais qui ne peuvent être autre chose que des sons secs.

b) Faits divers et information sportive : des choix éditoriaux opposés

Le deuxième niveau de comparaison concernant les informations traitées dans les journaux de France Bleu Hérault et de Radio Pays d'Hérault concerne les sujets abordés et la manière dont ils le sont. La différence principale à noter concerne le choix éditorial de RPH de ne pas traiter deux types de sujets qui sont les faits divers et le sport. Lorsqu'on interroge le journaliste de Radio Pays d'Hérault, Adrien Delgrange confie : « On considère que les autres radios le font mieux que nous, c'était une manière de se démarquer ». Lors de mon stage à Radio Pays d'Hérault en juin 2011, un drame s'est produit à Florensac. Une adolescente rouée de coups devant son collègue est décédée¹. Un fait divers largement relayé dans les médias locaux et qui a aussi pris une ampleur nationale puisque les journalistes parisiens se sont rendus sur place. Florensac fait partie du territoire couvert par RPH, mais le journaliste et le personnel de la radio ont pris la décision de passer sous silence cette information dans les journaux. Adrien Delgrange confie plus tard : « sincèrement ça sert à quoi les faits divers, à part faire peur ? Je ne vois pas en quoi ça va changer le quotidien des gens. Donc on a pris le parti de parler d'autres choses et de passer plus de temps à parler d'autres choses. Alors après reste à définir ce qu'est un fait divers. Il y en a certains qu'on peut faire passer en fait de société. On peut se demander, par exemple, pourquoi les enfants aujourd'hui se suicident de plus en plus jeunes ? On peut imaginer avoir un pédopsychiatre au bout du fil. Mais s'il y a un suicide demain au collègue de Saint André de Sangonis, on n'en parlera pas. » Un fait divers

¹ Midi Libre, On ne peut pas mourir pour ça, 20 juin 2011, <http://www.midilibre.fr/2011/06/20/on-peut-pas-mourir-pour-ca,339428.php>

qui devient un fait de société, c'est comme ça qu'a été traité quelques mois plus tard l'immolation d'une enseignante dans un collège à Béziers¹, sous l'angle de la souffrance au travail et le malaise des enseignants dénoncé par les syndicats. Sur France Bleu Hérault, le traitement de ces deux drames a été particulièrement important. En ouverture des journaux pendant plusieurs jours, plusieurs éléments sonores (papiers, enrobés) y étaient consacrés, faisant également l'objet de question ouverte aux auditeurs. On remarque ici un important parti pris dans la façon de traiter l'information sur les deux stations. D'un côté, une information très peu développée ou passée sous silence, de l'autre elle occupe une grande partie du journal d'informations pendant plusieurs jours.

Cette différence de traitement d'un même fait divers entre les deux radios nous amène à penser qu'elles n'ont pas la même vision de la fonction, du rôle ou de l'impact de ce type d'information. D'un côté, le divers constitue une information comme les autres, de l'autre, elle n'a pas d'autre fonction que celle de faire peur. Une idée que l'on retrouve souvent dans les analyses de l'information comme dans cet article de Polémia qui en s'interrogeant sur le rôle du fait divers dans le flux d'information conclut : « c'est le primat de l'émotion », cette analyse va même jusqu'à percevoir le fait divers comme un moyen d'affaiblir les capacités de réflexions » des auditeurs ou des téléspectateurs².

Durant la semaine de comparaison des deux journaux, on retrouve le développement de plusieurs faits divers dans un seul journal, là où le même jour, aucun d'entre eux n'est présent dans le journal de Radio Pays d'Hérault. Cependant, Pierre-Jean Pluvy explique qu'il y a « un certain dosage entre tous les sujets dans un journal. On ne peut pas imaginer faire un journal entier avec uniquement du fait divers. On les traite en fonction de leur importance. Parfois il n'y en a pas et parfois on croule sous leur nombre. »

L'information sportive est aussi un point de divergence entre les deux radios. Un choix éditorial mais aussi une impossibilité pour Radio Pays d'Hérault de couvrir les événements sportifs. Sur ce point, Adrien Delgrange précise : « Et le sport c'est souvent le week-end et nous techniquement on ne peut pas envoyer quelqu'un. Les deux autres radios les plus proches, France Bleu Hérault et Radio Lodève, le font et le font bien. Donc on pensait que c'était plus cohérent par rapport à ce qu'on proposait, comme la musique éclectique, sans pub ». Pas de sport sur les ondes de RPH, on l'aura compris, là où France Bleu lui donne une large place. Tous les jours, on retrouve au moins plusieurs brèves en fin de journal qui traite de l'information sportive locale. Du football, au basket en passant par le volley ball ou encore le handball, l'actualité sportive y est riche et diversifiée. Le plus souvent un élément sonore y est associé, son ou enrobé en fonction des résultats, mais aussi des réactions des entraîneurs, des joueurs ou encore des supporters. Des émissions spéciales sont aussi associées comme la

¹ Midi Libre, 13 octobre 2011 <http://www.midilibre.fr/2011/10/13/la-prof-s-immole-dans-la-cour-elle-nous-disait-je-fais-ca-pour-vous.401960.php>

² Polémia

chronique quotidienne du matin à 6h40 et 7h40 ainsi que l'émission de trente minutes du lundi soir consacrée au football. Il arrive aussi que des matchs soient commentés en direct. Pour que cette couverture soit possible, un journaliste travaille exclusivement au traitement de l'information sportive. Ce dernier est souvent amené à travailler soir et week-ends. Une situation qu'on ne peut imaginer au sein de Radio Pays d'Hérault.

Alors que le fait divers et le sport sont particulièrement présents dans les journaux de France Bleu Hérault, on remarque en parallèle que l'information politique est elle très développée sur les ondes de radio Pays d'Hérault. « Je m'intéresse plus à la politique donc je lui donne plus la parole par rapport au monde économique ou social. C'est une sorte déviance, c'est mon côté plus personnel qui ressort à l'antenne. »

Face à cette série de constats, on peut en déduire que le développement et l'approfondissement d'un sujet ou d'un type d'information dépend des choix éditoriaux. On ne peut ainsi pas glorifier les radios associatives de fouiller et d'approfondir leurs sujets d'un côté et rallier le service public pour traiter les informations en surface d'autre part, ce serait là une conclusion trop facile. Cependant le choix des formats est clairement différent. Le développement d'une information dans des formats plus longs dépend de la ligne éditoriale et de choix qui sont faits au sein de la rédaction.

c) Des radios qui remplissent toutes les deux, à leur façon, leur rôle de radio de proximité.

Malgré les nombreuses divergences qui ont été mises en évidence précédemment, il est important de noter que des points communs existent entre Radio Pays d'Hérault et France Bleu Hérault dans la mesure où elles remplissent toutes les deux leur fonction de radio de proximité. En effet, dans les journaux analysés, elles développent des sujets d'actualité en commun à plusieurs reprises. Parmi eux, les sujets qui concernent des informations pratiques. Dans le journal du 14 février, la fin des soldes est traitée en fin de journal à la fois sur Radio Pays d'Hérault et sur France Bleu Hérault. Sur cette dernière, un élément sonore vient illustrer l'information, alors que sur la radio associative, une simple phrase l'évoque. Elles accordent toutes les deux une importance différente à cette information pratique, mais la traite dans la mesure où il s'agit de ce type d'information qui interpelle le plus l'auditeur.

On retrouve ce même exemple le lendemain avec les essais des lignes 3 et 4 de tramway à Montpellier. Un son est consacré à cette information en fin de journal sur France Bleu Hérault, une simple brève sur Radio Pays d'Hérault.

L'information de service est particulièrement présente dans les journaux d'RPH. Peu d'éléments y sont consacrés mais elles sont davantage présentes que sur les ondes de France Bleu Hérault. L'hyper local est très développé. Les auditeurs sont mis au courant des travaux

dans une rue de Clermont l'Hérault, d'une réunion publique sur le tri sélectif à Lodève ou encore de la requalification des quartiers anciens à Béziers. Un type d'information qui est essentiel selon Jean Kouchner qui précise : « S'emparer des questions qui sont au cœur des préoccupations des habitants d'une aire géographique pour leur vie quotidienne est sans doute donner de la radio de proximité la meilleure image. »¹ A ce propos, Eric Neveu parle de la notion de proximité en ces termes : « La notion de proximité renvoie aussi au "pacte de lecture" implicite de ce type de presse qui définit son lectorat par l'appartenance à un territoire. Elle est portée à sélectionner les personnages, les événements qui valorisent un "nous" territorialisé, d'où l'importance donnée aux réussites locales, à la vie associative, et corrélativement, l'extrême prudence dans la couverture de tout ce qui peut faire conflit entre acteurs du local, la quasi inexistence de scoops sur des "affaires" mettant en cause des pouvoirs locaux. »²

Pierre-Jean Pluvy explique que le public de France Bleu Hérault sont surtout des 40-60 ans : « L'idée c'est d'être concernant, ils faut qu'ils s'y retrouvent. Par exemple on ne fera pas une série de sujets sur les étudiants s'ils sont au cœur d'une actualité mais on tentera plutôt de s'adresser aux parents des étudiants. » François Ruffin dénonce cette tyrannie du lectorat en remarquant que le but est de plus en plus de faire des sujets qui parlent aux gens et non pas des sujets de fond. Il décrit une situation où un élève en journalisme souhaite réaliser un sujet sur le commerce équitable. Au lieu de ça l'enseignant lui propose de tourner quelque chose sur ce que prennent les français à l'apéritif au prétexte que le commerce équitable ça n'intéresse pas les gens. L'auteur conclut alors « oubliée notre ambition proclamée : apporter aux citoyens une information accessible et pertinente. Place à l'audience qui consomme des images, des sons, du papier, et des apéritifs... »³

¹ Jean Kouchner , *Les radios de proximité : mode d'emploi*, p 169-170

² Erik Neveu , *Sociologie du journalisme*, p 30

³ François Ruffin, *Les Petits soldats du journalisme*, p80

III) La différence ou non du traitement de l'information est-t-elle due à plus ou moins d'indépendance politique, économique, éditoriale, autocensure ?

Un média libre, indépendant et alternatif, c'est souvent comme ça que les radios associatives se définissent encore aujourd'hui. Leur histoire et le contexte de leur création explique en partie cette vision et cette façon de se percevoir. On a mis en évidence les différences et les convergences dans le traitement de l'information par ces dernières par rapport à une radio de service public. On peut alors maintenant se demander comment expliquer ces différences et ces similitudes. Peuvent-elles être mises en lien avec la question de l'indépendance, qu'elle soit politique, économique ou qu'elle relève de l'autocensure ? C'est à cette question que l'on va tenter de répondre dans cette dernière partie.

III-1. La problématique liée aux rapports avec les pouvoirs politiques locaux : est-elle la même dans les radios associatives que dans les autres médias locaux ?

a) les relations entre journalistes et élus locaux

Le journaliste de presse locale ou de tout autre média local travaille en contact direct avec les élus politiques locaux. Une relation de proximité qui peut parfois mettre à mal l'indépendance du journaliste dans son travail au quotidien. On parle alors de pressions qui peuvent émaner du fait de liens qui se créent à l'échelle d'une ville ou d'un territoire. Le journaliste du média local, qu'il s'agisse de la presse écrite ou de la radio peut rapidement se retrouver prisonnier de ses sources d'information¹. Une pression qu'Eric Neveu décrit comme étant subtile et plus difficile à combattre. Une des critiques faite aux médias locaux tient justement à cette proximité qui existerait entre les journalistes de presse ou de radio locale et les élus politiques du territoire couvert. Adrien Delgrange tient des propos clairs à ce sujet :

« En toute honnêteté, ça m'arrive de faire la bise aux élus, de manger avec eux en dehors du travail, parce que je me dis que je ne suis pas une porte de prison parce que je suis journaliste dans une radio, j'ai une vie avant, après, pendant. Et en effet, au bout de plusieurs années on peut être amené à avoir des affinités avec des hommes et des femmes, qu'ils seraient élus d'ailleurs ou pas. Et par contre moi j'ai fait le choix de pas me l'interdire. Après je suis prudent, pas plus tard qu'hier on a fait un débat et un des deux invités c'est quelqu'un que je connais en

¹ Eric Neveu, *Sociologie du journalisme*, p30, Introduction

dehors et à qui je fais la bise. Là il y a un député, du monde, de fait on se serre la main. Ça c'est pour l'apparence et pour le contenu, je mets au défi quelqu'un qui écoute l'émission de me dire « ça se voit que tu l'as favorisé ». Je suis dans mon rôle où je pose des questions et je repousse la personne dans ses retranchements, au risque de le bousculer. Jusqu'à présent on m'a souvent mis en garde et c'est bien parce que ça peut vite dériver mais je ne me suis jamais couché en me disant que j'avais été victime de mes connivences avec les élus. J'ai l'impression de ne jamais avoir franchi la ligne. » A l'écoute de certains débats, la connivence avec certains élus locaux s'est déjà fait sentir sur les ondes d'RPH. Au cours d'une interview, Robert Lecou, député UMP de l'Hérault lance au journaliste l'interjection suivante « écoutez Adrien ». Un détail qui peut gêner l'auditeur car elle peut être perçue comme une proximité personnelle entre les deux hommes, qui peut sous entendre pour de nombreuses personnes, un manque d'objectivité de la part du journaliste.

Du côté de France Bleu Hérault. La question de l'indépendance des journalistes par rapport aux sources et aux pouvoirs politiques locaux se pose différemment. De part la composition de l'équipe rédactionnelle, les relations avec les pouvoirs politiques sont moins personnelles. Le journaliste d'RPH remarque d'ailleurs cette distance entre les journalistes de la radio de service public et les personnalités interviewées parfois en même temps sur des reportages : « Dans les autres médias locaux les journalistes tournent beaucoup, Midi Libre, France bleu, France 3. Donc eux de fait ils arrivent avec une certaine virginité, ils ne sont pas connus, ils arrivent ils font leur taf et ils repartent ». Les journalistes qui travaillent en CDD, les pigistes, n'ont pas ces problèmes de connivence. Par ailleurs Pierre-Jean Pluvy décrit les relations de France Bleu Hérault avec les politiques locaux comme étant « excellentes » : « Je suis à Montpellier depuis six ans maintenant et j'ai dû recevoir un ou deux coup de fil maximum d'élus mécontents, pas plus. Parfois les cabinets nous font comprendre que là on y est allé un peu fort, mais ça ne va pas plus loin ».

Pour autant, le problème peut se poser différemment de par l'influence du média qui est différente sur le territoire. Le nombre d'auditeurs d'RPH et de FBH et si différent que les protagonistes peuvent avoir une attitude différente selon la radio. Adrien Delgrange a conscience de cette différence : « Nous on est un média modeste. Ce n'est pas parce qu'il s'est dit quelque chose sur RPH qu'on va faire changer les gens d'avis ou qu'on va faire la révolution. ». Du côté de France Bleu Hérault, le public touché est beaucoup plus important mais « On ne vit pas des publicités des collectivités territoriales, confie Pierre-Jean Pluvy, le jour où ils n'en achètent plus sur notre antenne, ça ne changera rien pour nous ».

En tout cas sur les deux radios, la place donnée au débat politique est importante. Sur les deux antennes, le journaliste tente de mettre en difficulté l'invité en le questionnant sur des problématiques

On l'aura compris, la pression qui s'exerce sur le journaliste qui travaille sur un territoire réduit est subtile car elle ne s'exprime pas directement mais naît tantôt des relations humaines

qui peuvent parfois prendre le dessus sur les relations professionnelles ou bien de la nécessité pour le journaliste de conserver ses sources pour pouvoir travailler.

b) La frontière parfois floue entre information et communication

Les médias locaux sont souvent accusés de servir davantage les intérêts des institutions et des politiques locaux plutôt que de conserver leur devoir d'objectivité et leur travail d'enquête. En cause les stratégies de communication mises en place par les pouvoirs locaux. La multiplication des communiqués de presse en est pour certains la traduction. Pour Cégolène Frisque il s'agit de « faciliter le travail des journalistes tout en les contrôlant. [...] Les élus et leurs salariés cherchent à s'adapter aux attentes des journalistes, en espérant que l'économie de la pratique les amènera à reprendre les propos ou les images déjà préparés. [...] Le but implicite étant finalement d'orienter leur production rédactionnelle¹. »

Adrien Delgrange a remarqué cette tendance à la multiplication des communiqués de presse mais il lui paraît essentiel de nuancer le rapport aux cabinets de communication : « Il y a de plus en plus de service communication j'ai l'impression. Parfois les communes de trois ou quatre mille habitants en ont un. Mais pour les informations pratiques, comme les coupures d'eau par exemple, c'est une grosse source d'information à ne pas négliger. Parfois quand il y a une grève du personnel de ramassage des ordures, par exemple, ça ne les arrange pas que je diffuse l'information, mais c'est de l'info pratique pour les auditeurs. Ce n'est pas que de l'information de propagande parce que ça passe par le service communication ! »

Il va sans dire qu'au-delà des informations pratiques dont nous parle le journaliste d'RPH, le travail du journaliste ne s'arrête pas à la simple réception d'un dossier de presse, c'est à l'inverse là qu'il commence. Ce dernier lui permet d'avoir les informations de base sur un sujet à partir desquelles le journaliste se doit de multiplier les interviews afin de diversifier les points de vue mais aussi de recouper les informations afin d'avoir un panorama large et de pouvoir saisir tous les enjeux que peut soulever l'information de base.

Derrière ce rapport aux pouvoirs politiques locaux, on peut s'interroger sur la pression et l'indépendance financière des radios associatives. Essentiellement dépendantes de subventions, ce type de financement a-t-il un impact sur le traitement de l'information au sein de ces structures ?

¹ Cégolène Frisque, *Des espaces médiatiques et politiques locaux ?*

III-2. La réalité des pressions d'ordre économique sur le traitement des informations dans les Radios associatives non commerciales

« Lorsque, il y a trente ans maintenant, la diffusion sur la bande FM fut autorisée, se fit jour une scission entre les différentes radios issues de cette libération. D'un côté radios qui devinrent commerciales, intégrées dans un système économique libéral en plein essor. De l'autre, des radios qui devinrent associatives pour préserver leur philosophie, esquissée par les radios pirates dans les luttes sociales des années 70. Le choix d'être des radios sous un statut associatif découlait d'un constat simple : il s'agissait de la seule forme possible garantissant à la fois l'indépendance éditoriale vis à vis de la pression financière et publicitaire et permettant de pérenniser les actions de communication sociale de proximité, d'éducation populaire et de développement local qui auraient bien vite disparues sous les assauts publicitaires d'un statut commercial... »¹

a) Un budget très serré qui a des conséquences sur les conditions de travail

Radio Pays d'Hérault, en tant que radio associative de catégorie A, a une structure économique proche de beaucoup d'autres de cette même catégorie. Le Fond de soutien à l'écoute radiophonique (FSER) constitue la ressource principale. La région peut aussi amener un financement notamment pour l'investissement nécessaire dans le matériel lors de la création de la radio mais aussi pour le renouvellement de celui-ci. Concernant le fonctionnement pour les 83% de radios qui emploient du personnel, le poste salaires et charges sociales représente près de 60% des charges². Une part qui constitue donc la majorité du budget. Une autre caractéristique tient en la nature des contrats qui eux même ont une conséquence sur les conditions de travail et donc de traitement de l'information au sein de la radio. En effet, les contrats aidés, de type CAE ou CUI, sont le seul moyen d'embaucher de nouvelles personnes et donc de renforcer l'équipe. Cependant, la précarité de ces contrats et la période limitée d'embauche possible, rend difficile une dynamique durable qui puisse rendre plus solide l'équipe rédactionnelle de la radio. Depuis le mois de février dernier, RPH a embauché une assistante de rédaction, en contrat aidé toujours qu'il a été nécessaire de

¹ Extrait du site média citoyen le 25 octobre 2011 : édito de Thierry Borde à l'occasion des 30 ans des radios associatives.

² Les repères de l'Avisé : Les radios associatives (autorises à émettre en fm) : définition, organisation, organisation des services, problématiques d'accompagnement, culture n°4, juin 2009.

former. Une solution intermédiaire en raison du manque de ressources pour embaucher un deuxième journaliste qui aurait été opérationnel dès son embauche.

D'autres charges interviennent également dans le budget d'une radio associative comme celles liées aux relais d'émission, les redevances liées aux droits d'auteurs et d'éditeurs (SACEM et SPRE), les assurances et la comptabilité. Le budget dont on peut apercevoir ci-dessous la composition pour de nombreuses radios associatives, est toujours à flux tendu. Parfois le moindre imprévu peut remettre en question la survie de la structure, comme un important dégât matériel par exemple.

Radio Pays d'Hérault, comme toutes les autres radios associatives ne pourraient survivre sans les différents types de subventions qui aux yeux de certains remettent en cause la totale indépendance de ces dernières.

b) Les subventions, déjà une atteinte à l'indépendance des radios associatives ?

A cette question, on peut apposer le témoignage de Jean-François Rigaudin, fondateur de la radio associative montpelliéraine Divergence FM : « Aujourd'hui je pense que la radio n'est plus libre. Les nationales dépendent de grands groupes, et au niveau associatif, je défends l'idée qu'à partir du moment où elles ont été subventionnées, elles ont perdu de leur liberté de parole. Malgré tout, dans le cas de Divergence FM, on ne nous a jamais demandé de rouler pour une collectivité, jamais. Je suis persuadé que les radios associatives restent ainsi le dernier espace de liberté pour l'information en France.¹ »

Les descendants des radios libres ne seraient-elles plus aussi libres que ça ?

Au-delà du FSER, les radios associatives du Languedoc Roussillon sont subventionnées à hauteur de 400 000 euros par la région. Comme l'explique cet article du club de la presse de Montpellier : « Les radios ne peuvent plus vivre des cotisations personnelles et des coups de main des voisins. Soutenues par le FSER, elles n'hésitent plus à faire appel aux collectivités. »² Un peu de liberté en moins donc, puisqu'en échange de ces subventions, les radios associatives s'engagent à coproduire des magazines culturels, des documentaires mémoriels et des messages d'intérêt général. Pour autant, les journalistes des radios associatives ne sont, selon eux, pas impactés dans leur indépendance dans le traitement de l'information : « si un partenariat nous oblige à nous conformer à quelque chose, on l'arrête et on en trouve un autre » explique Clara Giannechini qui travaille à RPH depuis le mois de juin dernier.

¹ NDLR : le magazine de la presse et de la communication en Languedoc Roussillon. 30 ans après où est passé l'esprit des radios libres ?

² Ibid.

Même si on imagine que les pressions en provenance de la région ne s'effectuent pas directement, une certaine forme d'auto censure s'exerce sans doute. A partir du moment où un média dépend financièrement d'une structure, qu'elle soit commerciale ou institutionnelle, il devient dès lors plus difficile de diffuser une information qui critique cette structure au risque de se voir retirer les financements en général qu'ils soient d'ordre publicitaires ou qu'ils proviennent de subventions.

Par ailleurs, même si on peut reconnaître l'idée selon laquelle les partenariats noués avec les institutions ont d'une façon ou d'une autre un impact au moins minime sur le traitement de l'information à RPH comme dans d'autres radios qui fonctionnent selon le même principe, les radios associatives sont entièrement épargnées par ce que certains appellent le journalisme de marché, c'est-à-dire le fait de chercher à tout prix la rentabilité maximale qui passe en partie par la recherche de toujours plus d'audimat comme ce peut être le cas dans les radios commerciales. Dans la pratique journalistique cela se traduit de plusieurs manières selon Erik Neveu dont la principale est de donner la priorité « aux rubriques jugées les plus propices à maximiser les publics¹ ». Une situation que beaucoup de journalistes dénoncent car ils se retrouvent souvent à devoir redéfinir la hiérarchie de l'information sous les pressions des logiques d'audimat.

Consciente de cette réalité, une journaliste de Radio Clapas à Montpellier explique que dans les radios associatives, « on continue à faire ce dont on a envie et pas ce que les gens ont envie d'entendre² ». On peut dire que comme l'avait prononcé à l'époque Hubert Beuve Méry à propos du Monde, les radios associatives, en dépendant des subventions ont fait le choix « d'être pauvres et de le rester ». Les radios associatives ne subissent donc pas les conséquences de ce journalisme de marché qui serait selon Erik Neveu toujours, l'hyper concurrence entre les médias et la pression de l'audimat. Il indique aussi que selon cette logique, la hiérarchie de l'information serait la même dans tous les médias, seule la mise en forme marquerait l'identité rédactionnelle. Comme on a pu le voir, les choix rédactionnels au sein de Radio Pays d'Hérault sont parfois très spécifiques, comme pour les faits divers ou le sport. De par cette spécificité et la nature de ses financements, la radio associative reste libre dans le traitement de l'information.

Par ailleurs, d'autres facteurs que le facteur financier peuvent avoir une influence sur l'indépendance des journalistes dans les radios associatives, comme l'autocensure ou la pression de la hiérarchie

¹, Erik Neveu, *Sociologie du journalisme*, p93

² NDLR : le magazine de la presse et de la communication en Languedoc Roussillon. 30 ans après où est passé l'esprit des radios libres ?

III-3. L'auto censure et la pression de la hiérarchie est-elle différente au sein des Radios associatives non commerciales ?

La structure au sein des radios associatives laisse peu de place à une organisation très hiérarchisée. Dans le cas de Radio Pays d'Hérault, l'organisation est plutôt horizontale : un conseil d'administration composé de bénévoles, une directrice et puis le reste des salariés. C'est du moins comme ça que le ressentent les salariés de la radio et notamment Adrien Delgrange : « On apporte tous notre pierre à l'édifice ». Une réunion qui réunit tous les salariés se tient tous les mois afin de discuter des différentes problématiques qui peuvent apparaître au sein de l'association. Les problèmes d'ordre matériels ou organisationnels sont débattus mais elles sont parfois l'occasion de parler du traitement de l'information. On prendra pour illustrer ce propos un seul exemple abordé par le journaliste de la radio. Ce dernier a organisé à l'occasion de la campagne présidentielle des débats entre les élus politiques locaux qui portaient sur différentes thématiques de la campagne. A cette occasion, un débat s'est ouvert entre tous les salariés pour déterminer si oui ou non il fallait inviter un ou une élu(e) du Front National lors de ces débats. Dans ce cas précis, des désaccords sont apparus entre les salariés. Pour résoudre le problème, ils ont procédé à un vote et à une ou deux voix près, ils ont décidé d'inviter le Front National. Cet exemple montre qu'il y a une réflexion permanente sur comment on traite l'information et les sujets d'actualité. Adrien Delgrange précise qu' « On peut réfléchir à des positionnements de la radio : quels sujets traités, les jingles, les bandes annonce. Les salariés ont la chance de pouvoir s'investir dans des projets concernant l'avenir de la radio ». On remarque alors que le journaliste, seul composant de l'équipe rédactionnel ne travail en fait pas seul mais discute des sujets et du traitement de l'information avec les animateurs, les techniciens, la directrice. En cas de désaccord, il prend alors en compte le point de vue de chacun et on peut dire que les décisions se prennent collectivement. Si on peut percevoir ça comme des pressions, on remarque alors qu'elles proviennent de l'ensemble de l'équipe de la radio.

Mais les journalistes des radios associatives, comme tous les journalistes, pratiquent sans aucun doute l'autocensure. Dans la mesure où l'autocensure est une caractéristique intrinsèque au journalisme. Elle est aussi un sujet que peu de journalistes abordent sans complexe car le plus souvent intériorisée comme une pratique normale. D'ailleurs à ce sujet, le journaliste de Radio Pays d'Hérault s'étend peu : « Oui je me suis dans doute déjà autocensuré parce que je n'étais pas sûr de l'information. Mais je n'ai pas d'exemple précis à donner. » Il semblerait alors que le fait de travailler dans une radio associative qui se dit libre et alternative n'empêche en rien d'être emprunt de cette caractéristique commune à tous les journalistes qui est celle de l'autocensure.

Conclusion :

Les radios associatives non commerciales sont les héritières directes des radios pirates apparues au début des années 1970 en France puis légalisées en 1982 suite à l'élection de François Mitterrand. Il est aujourd'hui impossible de dissocier les radios associatives de leur histoire dans la mesure où elles se sont battues pendant de nombreuses années pour avoir le droit d'exister et de diffuser une information alternative à celle proposée par les radios de service public. Les radios aujourd'hui dites de catégorie A sont fières de ce passé et se perçoivent encore comme des médias libres qui proposent autre chose que les médias dits dominants. Cet état d'esprit se fait ressentir jusque dans le slogan de Radio Pays d'Hérault qui se définit comme étant « Une alternative à la bande FM ». Ces structures fragiles tant juridiquement que financièrement se sont alors constituées en fédérations et confédérations afin de défendre leurs intérêts et de continuer à traiter autrement l'information d'un territoire. Ces rassemblements de radios associatives pointent aussi auprès des plus hautes structures de l'Etat le manque de moyens nécessaire au traitement correct de l'information. Radio Pays d'Hérault ne compte qu'un seul journaliste ce qui constitue la principale difficulté pour la production d'information.

La diversité des programmes d'information sur les ondes de Radio Pays d'Hérault comme sur d'autres radios associatives est incontestable. Du journal à l'interview en passant par le magazine, les formats sont nombreux et semblent échapper plus qu'ailleurs à la tendance du format court. En ce sens, les radios associatives proposent un autre traitement de l'information locale. Par ailleurs, les sujets traités sont également nombreux et résultent clairement de choix éditoriaux précis. A Radio Pays d'Hérault par exemple, les faits divers et l'information sportive sont passés sous silence, mais d'autres sujets qu'il est difficile d'entendre sur la radio de service public du département sont à l'inverse largement développés sur les ondes de RPH. Cependant, la radio associative reste un média de proximité comme les autres médias locaux et fait donc elle aussi la part belle à l'information de service par exemple ou à l'information qui contribue au sentiment d'un « nous » collectif sur un territoire donné.

Face à ces constats, la question de l'actuelle indépendance des radios associatives dans le traitement de l'information s'impose. En grande partie dépendante financièrement du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique, elles échappent totalement au journalisme de marché qui court toujours plus après la rentabilité et l'audimat. Elles ne subissent pas non plus de pression d'ordre publicitaire. Par ailleurs, on a pu voir que la relation avec les pouvoirs politiques locaux est complexe et subtile comme c'est le cas dans d'autres médias locaux. De plus, les radios associatives locales ont dû, depuis plusieurs années, avoir recours à des partenariats financiers avec les collectivités territoriales comme c'est le cas dans la région Languedoc-Roussillon, ce qui peut réduire la liberté de ton et l'indépendance qu'elles revendiquent tant.

Entre singularités et similitudes, la radio associative constitue le plus souvent un média local de proximité qui tente encore aujourd'hui de traiter l'information différemment avec les moyens qui sont les siens et qui sont largement inférieur à une radio de service public, par exemple. Le fait qu'elle dépende de subventions qui proviennent de l'Etat ou des collectivités territoriales peut nous amener à se demander jusqu'à quel point son indépendance tant revendiquée est conservée.

Cette étude se base sur l'exemple d'une seule radio associative, il va sans dire que la diversité des radios de ce type en France aujourd'hui nécessiterait une étude plus approfondie qui prendrait en compte cette diversité. Par ailleurs, l'étude comparative avec la radio de service public est elle aussi à compléter. Il faudrait prendre un troisième élément de comparaison, une radio privée qui permettrait de prendre en compte tous les types de radios qui existent aujourd'hui dans le paysage médiatique français et qui gravitent autour des radios associatives. Ces dernières, tentent encore aujourd'hui de remplir la fonction qu'elles s'étaient initialement fixée, celle de proposer une autre information, le prochain défi qui semble se présenter à elle est celui du passage à la radio numérique qu'elles sont nombreuses à dénoncer comme étant une menace pour leur survie.

Bibliographie :

Ouvrages généraux :

Erik Neveu (2004), *Sociologie du journalisme*, La Découverte
François Ruffin (2005), *Les petits soldats du journalisme*, Les arènes
Eric Hazan (2006), *La LQR, la propagande du quotidien*, Raisons d’agir
Bernard Voyenne, (1985), *Les journalistes français*, Paris, CFPJ, 1985, p 241

Ouvrages sur la radio :

Pierre Yves Bulteau (2010), *La Radio ? Mais c’est le diable !*, La Découverte, Mouvements

Ouvrages sur les radios associatives :

Annick Cojean & Frank Eskenazi (1984), *La folle histoire des Radios libres*, Grasset.
JP Benhaïm, F Bonvoisin, R.Dubois, (2001), *Les radios locales privées*, Eme
Jean Kouchner (2006), *Les radios de proximité : mode d’emploi*, Presses universitaires de France
Thierry Lefebvre (2008), *La Bataille des radios libres, 1977-1981*, Nouveau Monde Editions

Les revues et les rapports :

Les repères de l’Avisé (2009) : *Les radios associatives (autorisés à émettre en fm) : définition, organisation, organisation des services, problématiques d’accompagnement, culture n°4*
Conseil Supérieur de l’Audiovisuel (2011), *Les chiffres clé de l’audiovisuel du 2^{ème} semestre 2011*

Les articles :

La gazette parlée des nouveaux médias, n°13, juin 1982
Midi Libre, 20 janvier 2011, *On ne peut pas mourir pour ça*,
<http://www.midilibre.fr/2011/06/20/on-peut-pas-mourir-pour-ca.339428.php>
Midi Libre, 13 octobre 2011, *La prof s’immole dans la cour*,
<http://www.midilibre.fr/2011/10/13/la-prof-s-immole-dans-la-cour-elle-nous-disait-je-fais-ca-pour-vous.401960.php>

Cécolène Frisque (2010), *Des espaces médiatiques et politiques locaux ?*, Revue française de science politique

Les sites internet :

Le Conseil Supérieur de l'audiovisuel, <http://www.csa.fr/>

Thierry Borde, (2011), *Medias citoyens*, consulté le 25 octobre 2011, édito à l'occasion des 30 ans des radios associatives <http://www.mediascitoyens.org/>

On ne fait pas assez d'enquête, de travail sur le long terme pendant plusieurs semaines...

Annexe III : détail des journaux de Radio Pays d'Hérault et de France Bleu Hérault sur la semaine de 14 au 17 février.

Le 14 février 2012 :

France Bleu Hérault : 8 minutes 30 sec

- Le redoux, rupture de canalisations, conseil aux particuliers : son de 40 secondes
- Six étudiants évacués pour un incendie : brève
- Adeline boulangère biterroise, disparue depuis vendredi : papier de 54 secondes
- Autopsie des sexagénaires : mort accidentelle : brève
- Motard mort de 50 ans, accident de la route : brève
- Mort de Christian Jaros condamné : brève
- Dernier jour des soldes d'hiver, Odysseum s'en sort mieux que le centre ville : enrobé 1'18
- Jean Michel Olas voit Montpellier Champion de France : son de 47 secondes
- Volley Ball Montpellier Toulouse : brève
- Mort de Sophie Demarray- Mariée à famille Barron Scelly : brève
- Décès de Georges Renel, un grand cuisinier Montpelliérain : brève
- Fête de la Saint Valentin, qu'allez-vous faire ce soir ? : Micro-trottoir de 39 secondes

Radio Pays d'Hérault : 5 minutes 18 secondes

- Débat Politique représentants locaux, discutent de la rigueur au niveau européen : rediffusion de deux sons de 55 secondes et de 2 minutes 25 secondes
- Pour un audit citoyen de la dette en France, collectif citoyen : brève
- Ligne à Grande Vitesse entre Lyon et Perpignan- difficile à construire : brève
- Incendies mal maîtrisés ce weekend : brève
- Huilerie, les habitants peuvent venir retirer leur huile d'olives : brève
- Chasse aux grives et merles suspendues : brève
- Dernier jour des soldes : une phrase

Le 15 février 2012

Radio Pays d'Hérault : 5 minutes 20 secondes

- Températures en hausse : brève
- Les marins marocains bloqués dans le port de Sète avec de quoi se nourrir : brève
- Agde, réserve naturelle, 15 flamands roses victimes du gel : brève
- Conseil municipal de la Boissière : nouveau maire Jean-Claude Cross : son de 2 minutes 27
- Gignac, office culturel de la ville recrute un directeur et change de nom : brève
- Jusqu'à la fin de semaine pour échanger les francs contre les euros : brève
- Essai des lignes 3 et 4 à Montpellier : brève

France Bleu Hérault : 9 minutes 32 secondes

- Adeline : son compagnon retrouvé à Narbonne : papier de 49 secondes, et son 49 secondes
- Arrêt d'un homme trafiquant de stup : brève

- Médecin faux certificats médicaux : 2 ans fermes en appel : enrobé de 59 secondes.
- Aide pour insuffisants mentaux : brève
- Sommet social de l'emploi, 93 CDD supplémentaires : brève
- Test rames du tram 2 et 3- plus question de se garer sur les rames : papier de 48 secondes.
- Football : Montpellier peut gagner à Paris : micro-trottoir de 34 secondes

Le 16 février 2012 :

Radio Pays d'Hérault : 5 minutes et 35 secondes

- Répartition de la carte scolaire : conseil départemental de l'Education Nationale boycotté par syndicats : brève
- Université Paul Valéry : laboratoire d'excellence au service de l'archéologie : brève
- Territoire du Causse et colline de l'amour classés Natura 2000 : brève
- Débrayage chauffeurs de bus de Béziers : brève
- Clermont l'Hérault, travaux rue de la coutellerie : son de deux minutes
- Conseil municipal à Pezenas : brève
- Travaux sur autoroutes sur A 75 : brève

France Bleu Hérault : 8 minutes et 36 secondes

- La France Forte : Sarkozy candidat, jeunes militants à Montpellier : son de 37 secondes
- Clerbert Mescidat, extrait de l'interview politique : son de 30 secondes
- Sallèles du bosc, un homme retranché chez lui a tiré sur sa femme : son de 50 secondes
- Plus d'espoir de retrouver Adeline vivante : enrobé de 1 minute 11 secondes
- Débrayage des chauffeurs de bus de Béziers : brève
- 72 ouvertures de classes, 27 suppressions de postes dans l'Hérault : brève
- Montpellier : Jirou : attaquant montpelliérain : son de 39 secondes
- Volley : brève
- Handball : brève

Le 17 février 2012 :

Radio Pays d'Hérault : 5 minutes et 50 secondes

- Benoist Apparu à Béziers, requalification des quartiers anciens : son de 1 minute 50
- Manif de somaliens devant la préfecture, « arrêtez nous » : brève
- Georges Frêche Statufié : brève
- Vini sud, salon international des vins et spiritueux , préoccupations vignerons sur les droits de replantations : son de 1 minute 02
- Réunion publique sur le tri sélectif à Lodève : brève
- Dispositif de niveau 3 levé : moins de place dans les centres d'urgence : brève

France bleu Hérault : 8 minutes 30 secondes

- Le corps d'Adeline retrouvé dans l'Aude : enrobé d'1 minute 10
- Le forcené de Sallèles du Bosc s'est rendu

- Vini sud salon international du vin : brève
- Dernier jour pour échanger vos derniers francs : brève
- Georges Frèche aura une statue à Montpellier : son de 45 secondes
- PSG- Montpellier J-3 : son de 37 secondes